

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
5 février 2015
n° 5 / 7630^e
pages 257 à 312



CHRONIQUE / Tribunal judiciaire

Une chance pour la France et le droit continental :
la technique de cassation, vecteur particulièrement approprié
au contrôle de conventionnalité

> *Serge Guinchard, Frédérique Ferrand et Tony Moussa* 278

ÉDITORIAL

257 Procès d'un procès?, *Patrick Wachsmann*

ACTUALITÉS

- 261 Entente (fourniture en carburéacteur) : affectation du commerce intracommunautaire
- 264 Mariage de personnes de même sexe : exception d'ordre public international
- 266 Liberté d'information : restriction de l'accès de détenus à des publications de presse
- 268 Nouvelle organisation territoriale de la République : adoption du texte par le Sénat
- 270 Différences de traitement (catégories professionnelles) : présomption de légalité

POINTS DE VUE

- 274 La laïcité : un principe, des valeurs, *Hugues Fulchiron et Mathilde Philip-Gay*
- 276 Le nouveau règlement européen relatif aux procédures d'insolvabilité transfrontalières et les procédures de surendettement. L'occasion manquée de la France?, *Véronique Legrand*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 287 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 298 **Notes** : Quelle sanction procédurale pour les clauses de conciliation obligatoire ?,
note sous Cass., ch. mixte, 12 déc. 2014, Christine Boillot
- 303 L'obligation de présenter « aussitôt » le gardé à vue à l'autorité judiciaire :
présentation « à court délai » ou présentation « sans délai » ?,
note sous CEDH 4 déc. 2014 [2 arrêts], Jean-François Renucci
- 306 Cession d'œuvre d'art et droit de reproduction,
note sous Cons. const., 21 nov. 2014, Franck Laffaille

ENTRETIEN

- 312 *Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé-Marengo* - L'obligation de résultat des États quant à la qualité de l'air ambiant : quel risque pour la France ?

DAJLOZ

321505



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 000 098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Patrick Wachsmann

257 Procès d'un procès ?

ACTUALITÉS

260

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Opérations publicitaires (loteries): condition d'absence de contrepartie financière, *Com.* 20 janv. 2015

Concurrence-Distribution

Entente (fourniture en carburacteur): affectation du commerce intracommunautaire, *Com.* 20 janv. 2015

Fiscalité

Taxe sur la valeur ajoutée (vente immobilière): résolution entraînant restitution d'un terrain, *Com.* 20 janv. 2015

Propriété intellectuelle

Marque notoire (référencement sur un site internet): responsabilité du moteur de recherche, *Com.* 20 janv. 2015

263

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Droit réel de jouissance spéciale: prohibition des droits réels perpétuels, *Civ. 3^e,* 28 janv. 2015

Contrat-Responsabilité-Assurance

Réforme par ordonnance du droit des obligations: adoption définitive du texte

Famille-Personne-Succession

Assignment en partage (mentions omises): régularisation, *Civ. 1^{re},* 28 janv. 2015
Mariage de personnes de même sexe: exception d'ordre public international, *Civ. 1^{re},* 28 janv. 2015

265

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (répétition des sommes en cas de « pas-de-porte »): portée de l'inconstitutionnalité, *Civ. 1^{re},* 28 janv. 2015

Construction-Urbanisme

Constructeur de maison individuelle: application de la garantie décennale à des marchés de travaux, *Civ. 3^e,* 21 janv. 2015
Sous-traitance (agrément): portée du défaut d'agrément d'un sous-traitant de second rang, *Civ. 3^e,* 21 janv. 2015

266

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Liberté d'information: restriction de l'accès de détenus à des publications de presse, *CEDH* 20 janv. 2015

267

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (dépistage de stupéfiants): demande d'expertise sans délai impart, *Crim.* 21 janv. 2015

Procédure pénale

Détention provisoire: constitutionnalité sous réserve du délai pour statuer, *Cons. const.,* 29 janv. 2015

267

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (séjour irrégulier): renvoi préjudiciel à la CJUE relatif à la directive « retour », *Civ. 1^{re},* 28 janv. 2015

Nouvelle organisation territoriale de la République: adoption du texte par le Sénat

Fiscalité

Taxe intérieure de consommation (gaz naturel): constitutionnalité de l'exonération, *Cons. const.,* 29 janv. 2015

Santé publique

Soins psychiatriques (admission): saisine et office du juge des libertés en cas de transfert, *Cass., avis,* 19 janv. 2015

270

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Différences de traitement (catégories professionnelles): présomption de légalité, *Soc.* 27 janv. 2015
Prise d'acte de rupture: pas d'indemnité compensatrice en cas d'exécution du préavis, *Soc.* 21 janv. 2015
Clause de non-concurrence: renonciation de l'employeur à l'exécution du préavis, *Soc.* 21 janv. 2015
Travail dissimulé (déclaration d'embauche): rejet de l'irresponsabilité pour erreur de droit, *Crim.* 20 janv. 2015

Sécurité sociale

Accident du travail (faute inexcusable): indemnisation complémentaire en cas de rechute, *Civ. 2^e,* 22 janv. 2015

273

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

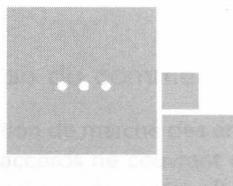
Procédure civile

Compétence européenne (litispendance): appréciation de la juridiction première saisie, *Civ. 1^{re},* 28 janv. 2015

/ Concurrence-Distribution

La Cour de cassation vient de rendre son arrêt dans l'affaire de l'assurance-maladie en France en matière de concurrence.

La Cour de cassation confirme, par son arrêt du 10 janvier 2015, les solutions dégagées par les juges du fond notamment l'application de la théorie de la concurrence déloyale.



POINTS DE VUE

- 274 La laïcité : un principe, des valeurs par Hugues Fulchiron et Mathilde Philip-Gay
- 276 Le nouveau règlement européen relatif aux procédures d'insolvabilité transfrontalières et les procédures de surendettement. L'occasion manquée de la France ? par Véronique Legrand



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

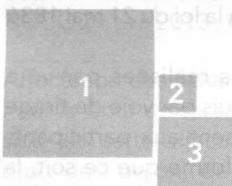
- 278 Une chance pour la France et le droit continental : la technique de cassation, vecteur particulièrement approprié au contrôle de conventionnalité par Serge Guinchard, Frédéric Ferrand et Tony Moussa

NOTES

- 298 Quelle sanction procédurale pour les clauses de conciliation obligatoire ? note sous Cass., ch. mixte, 12 déc. 2014 par Christine Boillot
- 303 L'obligation de présenter « aussitôt » le gardé à vue à l'autorité judiciaire : présentation « à court délai » ou présentation « sans délai » ? note sous CEDH 4 déc. 2014 [2 arrêts] par Jean-François Renucci
- 306 Cession d'œuvre d'art et droit de reproduction, note sous Cons. const., 21 nov. 2014 par Franck Laffaille

PANORAMA

- 287 Procédure civile janvier 2014 - décembre 2014 par Natalie Fricero



ENTRETIEN

- 312 Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé-Marengo - L'obligation de résultat des États quant à la qualité de l'air ambiant : quel risque pour la France ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).